

PROGRAMME EIFFEL VOLET MASTER

GUIDE PRATIQUE CANDIDAT

Les dossiers de candidatures doivent être transmis par les établissements français d'enseignement supérieur.

Les dossiers transmis par d'autres voies ne sont pas recevables.

Un même candidat présenté par plusieurs établissements verra toutes ses candidatures rejetées.

Les candidatures refusées au cours d'une précédente sélection ne peuvent pas être représentées, même en cas de changement de domaine d'études ou d'établissement d'accueil.

REEMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend trois parties :

- 1/ Informations sur le (la) candidat(e)
- 2/ Présentation de la candidature
- 3/ Informations générales sur l'établissement

Les dates doivent être saisies au format : JJ/MM/AAAA.

Certaines questions appellent des réponses susceptibles de comporter plusieurs lignes : à cet effet, la taille des champs est ajustable.

INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE

Nationalité : ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

Date de naissance :

- **MASTER** : les candidats doivent être âgés de 25 ans au plus à la date du comité de sélection, c'est-à-dire né après mars 1996.

Domaines d'études pour lequel la bourse est demandée, pour le volet MASTER et DOCTORAT à l'université Lumière Lyon2 :

SCIENCES ET TECHNIQUES :

- Transition écologique
- Numérique et informatique

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :

- Histoire Langue et Civilisation française
- Droit et Science politique
- Économie Gestion

Bourse : les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme au moment du dépôt de candidature, ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse de couverture sociale.

Adresse permanente :

POUR LE VOLET MASTER : Seuls les étudiants en cours d'études à l'étranger peuvent candidater. Les étudiants déjà inscrits en France ne sont désormais **plus éligibles** au programme.

PRESENTATION DE LA CANDIDATURE

Diplôme préparé :

Les formations françaises délocalisées à l'étranger ne sont pas concernées, les boursiers devant effectuer au moins 50% de leur cursus en France.

Durée totale de la bourse demandée :

MASTER

La bourse est attribuée pour une durée de 12 mois maximum lors d'une inscription en M2, pour une durée de 24 mois maximum pour une inscription en M1 et pour une durée de 36 mois maximum pour la préparation d'un diplôme d'ingénieur.

La durée totale de la formation que l'étudiant aura à suivre (**y compris les stages obligatoires**) doit être clairement indiquée dans le dossier de candidature.

Si le boursier suit une formation linguistique intensive préalable, il pourra bénéficier de la bourse Eiffel pour une durée de 2 mois maximum durant cette formation, si celle-ci est clairement indiquée dans le dossier de candidature. **Le programme Eiffel ne prend pas en charge le coût de cette formation.**

LES PIÈCES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

MASTER

La **PHOTOCOPIE DU PASSEPORT** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance et numéro de passeport.

Le **CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant les performances du (de la) candidat(e).

Les **DIPLÔMES ET CLASSEMENT** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions et **tout autre document attestant de l'excellence du candidat**

Le **CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE** (le cas échéant).

Les **RELEVÉS DE NOTES** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.

Le **PROJET PROFESSIONNEL** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures ' l'établissement, par exemple d'une entreprise.*

Dans le cas d'une **BIDIPLOMATION** (délivrance d'un double diplôme) l'établissement doit joindre **la convention** et préciser les modalités de la procédure mise en œuvre entre les établissements.

La **MAQUETTE DE LA FORMATION** visée et son **CALENDRIER** complet.

DEPOSER LES DOSSIERS

La date limite pour transmettre les dossiers à notre université est le **10 décembre 2021**.

Les dossiers reçus après cette date ne seront pas évalués

DEPOT EN LIGNE des dossiers sur la plate-forme Campus France est fixée au :
Vendredi 7 janvier 2022 à minuit

PUBLICATION DES RESULTATS

La liste des lauréats est mise en ligne **la semaine du 4 avril 2022** sur le site de Campus France :

www.campusfrance.org/fr/eiffel